

MARDI

1^{er} OCTOBRE 1833.

Abonne au Bureau du Journal, rue de la
Prefecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue
Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-
Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du
Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au ca-
binet littéraire de M. Raçon, passage du Caire,
n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. BRAS-
SON ET BOURGOIN, rue Notre-Dame-des-Victoires,
n. 18.
Et chez tous les libraires et directeurs des postes
des départemens.



TROISIÈME ANNÉE.

245.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de
chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.

Trois mois. 7 fr.
Six mois. 13
Un an. 25

POUR LES DÉPARTEMENTS
ET L'ÉTRANGER.

Trois mois. 9 fr.
Six mois. 17
Un an. 33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bu-
reau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,



JOURNAL POPULAIRE.

La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

30 septembre 1831, saisie du *Moyeux* et du prospectus du jour-
nal *l'Opinion*. 1^{er} octobre 1831, saisie de la *Quotidienne*.

SERVICE

RENDU PAR LA COUR D'ASSISES DE PARIS,

Contre la Tribune.

CINQ ANS DE PRISON ! VINGT MILLE FRANCS D'AMENDE !

Telle est la pénalité monstrueuse qui vient de frap-
per la Tribune

Quel était son crime ?

D'avoir dit ce que tout le monde pense, ce que les feuil-
les de toutes nuances écrivent chaque jour, à savoir, que
le dogme constitutionnel de l'inviolabilité royale, est
incompatible avec la participation directe du monar-
que irresponsable aux affaires publiques.

D'avoir rappelé, en outre, certaines phases histori-
ques de la vie de celui qui fut tour à tour, duc de
Chartres, prince-Égalité, citoyen-Égalité, duc d'Or-
léans, lieutenant-général de France, et rohô des Fran-
çais.

Voilà ce que trois magistrats de Charles X ont pu-
ni d'une inqualifiable condamnation à CINQ ANS DE
PRISON et à VINGT MILLE FRANCS D'AMENDE !

Eh! pour Dieu! magistrats irréprochables qui échan-
gez les sermens par douzaines, contre cinq ou six mille
francs de gages, est-ce notre faute, à nous républi-
cains, si cette grotesque sottise, que vous appelez
inviolabilité royale, est devenue pour tous un objet de ri-
sée, au point qu'elle n'a plus pour défenseur que le
Constitutionnel, souteneur officieux de toutes les incép-
ties politiques et littéraires? (on s'y désabonne, rue
Montmartre, n. 131.)

Sera-ce notre faute à nous, si ce risible non-sens
croule chaque jour devant le fait d'un rohô qui, gou-

vernant par lui même, en dépit de votre irresponsabi-
lité, ou s'en servira lâchement comme d'un bouclier,
ou la foulera aux pieds effrontément, comme une vaine
barrière?

Sera-ce notre faute, à nous, si, pour trouver un
chef de dynastie, il aura fallu fouiller dans une famille
fangeuse, où l'on heurte à chaque pas une infamie ou
une impureté.

Sera-ce notre faute à nous, si ce chef de dynastie
n'est pas un homme nouveau, pur de tout antécédent
honteux, et si, au contraire, sa vie est telle, qu'il
n'y ait pas, sur son compte, de calomnie possible?

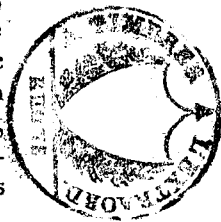
Sera-ce notre faute à nous, si, lorsqu'il se verra
dans un miroir fidèle, il se trouve laid, à tel point,
qu'il se fera peur à lui-même?

Sera-ce une raison, enfin, pour commettre une énor-
mité dont les annales judiciaires n'avaient point encore
offert d'exemple? pour infliger CINQ ANS DE PRISON
et VINGT MILLE FRANCS D'AMENDE!

Depuis quand n'est-il plus permis de discuter théo-
riquement le principe de l'inviolabilité; lorsqu'on
peut dire chaque jour: « Un chef héréditaire est une
anomalie sous un régime fondé sur la souveraineté
populaire; » de dire: « Un chef irresponsable est une
immorale absurdité sous une constitution qui ne ré-
duit pas forcément ledit chef, à n'être, selon l'énergi-
que expression de Bonaparte, qu'un cochon à l'en-
grais. »

Depuis quand cette inviolabilité, que vous réclamez
pour la personne de votre rohô, devra-t-elle s'étendre,
non seulement sur les antécédens de ce rohô, de manière
à couvrir de son égide les viles trahisons d'un duc
de Chartres, par exemple, ou les basses intrigues d'un
duc d'Orléans; mais encore, jusques sur sa famille
de manière à ravir aux légitimes flétrisseurs de l'his-
toire, les crimes d'un Joseph-Philippe-Egalité, et les
ordures de ses aïeux?

Depuis quand, surtout, cette prohibition nouvelle
a-t-elle pour fonction une pénalité qui peut s'élever



à CINQ ANS DE PRISON et à VINGT MILLE FRANCS D'AMENDE !

Ces réflexions ne s'adressent point au jury. Celui qui a rendu, dans l'affaire de la *Tribune*, un verdict affirmatif, a obéi, nous n'en doutons pas, à l'impulsion de sa conscience. Il a traduit, par une réponse, sinon impartiale, du moins indépendante, l'opinion historique et la conviction politique de chacun de ses membres.

Cette opinion, cette conviction, nous savons les respecter, alors même qu'elles nous sont hostiles. Le jury a d'ailleurs, en diverses circonstances, trop bien mérité du pays, pour qu'on ne doive pas, en considération de ses immenses services, lui pardonner quelques erreurs, souvent involontaires.

Mais c'est à l'oreille des juges que nos paroles doivent parvenir; de ces juges qui, pouvant n'infliger, même dans le cas bien constaté de récidive, qu'une peine légère, ont poussé le texte de la loi jusqu'à sa limite extrême, pour en tirer CINQ ANS DE PRISON et VINGT MILLE FRANCS D'AMENDE !

A ces juges qui ont osé infliger cette peine si forte et volontairement aggravée, à un homme déjà frappé d'une condamnation récente à TROIS ANS DE PRISON et DIX MILLE FRANCS D'AMENDE; de telle sorte que, sans compter les arrêts antérieurs, la *Tribune* accumule depuis moins de quatre mois, HUIT ANS de prison et TRENTE-TROIS MILLE FRANCS d'amende, dixièmes compris !

Et l'on voudrait que nous considérions cet arrêt monstrueux comme un acte de justice froide et calme ? non ! mille fois non ! c'est de la vengeance brutale et passionnée.

C'est la guerre que vous déclarez à la presse ! Eh bien ! la presse ne reculera pas ; elle vous brisera comme elle en a brisé tant d'autres !

La nation est là pour lui prêter appui, et devant vos énormes amendes, elle la soutiendra de son or, en attendant qu'elle la soutienne de son bras, devant des coups d'états inévitables.

Comité.

Nous prévenons nos amis que la première réunion des souscripteurs pour la *TRIBUNE* a élu, pour son caissier, M. Carle, orfèvre, quai St-Antoine.

CENT listes de souscriptions, portant un numéro d'ordre, seront confiées à des républicains pris dans tous les rangs. Elles porteront la signature du caissier et les noms des citoyens auxquels elles auront été délivrées.

Ces listes devront être rentrées entre les mains du caissier, le 15 octobre. Le compte en sera rendu public par la voie des journaux, et le montant total immédiatement adressé à la *TRIBUNE*.

Le nombre des républicains qui sont venus nous faire leurs offres de services nous assure du plus complet succès.

Les associations de toute nature, comprennent qu'elles doivent venir au secours de l'association mère, l'association pour la liberté de la presse, aussi plusieurs nous ont assuré leur coopération.

Des républicains, dont l'impatience mérite des élo-

ges, ont déjà fait parvenir leurs vœux et leurs souscriptions à la *Tribune* ; nous nous empressons de faire connaître la suivante :

Caluire près Lyon, le 26 septembre 1835.

Monsieur,

La nouvelle condamnation que le ministère vient d'obtenir contre vous, servira à le convaincre de son impuissance à restreindre la liberté illimitée de la presse, en matière politique. Monsieur Lioane doit être, à cette heure, bien indifférent à l'issue de tous les procès politiques qui pourront être intentés à la *Tribune*, avant que le terme de sa détention ne soit écoulé, l'ordre de choses actuel aura subi sous les coups de la presse, ou si celle-ci était anéantie, l'opinion publique forcerait le gouvernement à une amnistie en faveur des délinquants politiques.

Quant à l'amende, c'est un impôt sur la conviction des partisans de la liberté illimitée de la presse ; il faut que nos ministres soient bien dépourvus de tout sentiment de conviction, pour croire que les républicains se laisseront des sacrifices pécuniaires, qui peuvent leur être demandés pour le succès de leur cause.

Veillez accepter la somme de 220 francs et prendre note de l'engagement que je souscris, de payer la centième partie de toutes les amendes, qui pourront vous être imposées, pour causes politiques.

Je vous prie d'insérer ma lettre dans votre journal, j'engage mes amis politiques qui la liront, à s'inscrire également à vos amendes avenir.

Recevez, Monsieur, etc., etc.

Jules SÉGIN.

L'œil de la Police.

Vous avez nécessairement entendu parler de l'œil de M. Barthe, l'ex-carbonaro, actuellement soi-disant ministre, de la soi-disant justice, du soi-disant roi populaire, Louis-Philippe premier ; ce misérable (c'est de M. Barthe que nous parlons), qui, après avoir été conspirateur, se fait haut justicier de toutes les conspirations, vraies ou fausses de l'Europe.

— Eh bien ! cet œil n'est que de la St-Jean, et comparaison de l'œil de la Police.

Si vous avez visité les cabinets de cire du quai du Rhône, vous vous êtes arrêté ébahi devant ce Cyclope abominable, auquel un guernadier français présente depuis dix ans, la pointe de son sabre nu, devant la poitrine, sans lui avoir jamais fait une égratignure ; vous avez été ému de compassion à la vue de cette femme malheureuse, innocente et persécutée, que le monstre tient depuis la même époque, en charte privée. L'ouverture de sa caverne, et qu'il a forcé à partager sa nourriture et son lit.

Vous avez frêmi en voyant cet œil unique, fixe, effroyable, qui se dessine au milieu de son front.

Eh bien ! cet œil est adorable, en comparaison de l'œil de la Police.

Vous n'êtes pas sans avoir lu les énormes affiches qui couvrent des pans entiers de nos murailles, et qui sont surmontées d'un œil de six pouces de diamètre, pour annoncer la vente d'un roman intitulé le *Mauvais* ; peut-être avez-vous lu le roman lui-même.

Si vous ne l'avez pas lu, je vous dirai que le propriétaire de cet œil ne pouvait regarder quelqu'un quelque chose sans lui porter malheur ; son regard sait sombrer les vaisseaux en pleine mer et par le temps le plus calme ; à peine regardait-il un maçon sur une façade d'une maison, que le maçon dégringolait sur le pavé. L'hirondelle qui porte son vol le plus haut, et qui est fixée une seconde par lui, aussitôt elle ployait ses ailes, frappée d'apoplexie ! S'il parlait d'amour à une jeune fille, crac, la malheureuse tombait en pamoison.

son ame s'envolait avec sa vie, dans l'autre monde. Eh bien ! cet œil, auquel l'imagination du romancier a attaché tous les maléfices, aurait été un œil bienfaisant, en comparaison de l'œil de la police.

Je ne connais de comparable à l'œil de police, que l'œil vitré et faux de M. Prat, notre estimable commissaire central; vous n'êtes pas sans avoir vu M. Prat, bon gré malgré, il faut que chacun ait à faire à M. Prat, car les fonctions de commissaire central seraient parfaitement inutiles sans cela; et s'il ne se faisait mouche du coche, la ville pourrait faire une économie de quelque trente mille francs.... Bagatelle!

Du reste, et sans antithèse, l'œil de M. Prat n'est-il pas l'œil incarné de la police, comme l'œil gravé sur la plaque de cuivre, que lui et ses agens doivent porter sur la poitrine, en est le timbre....

Combien je vous plains, commis-voyageurs de désordre et d'anarchie, qui trafiquez pour le compte de la charbonnerie et du comité directeur, sur les traces duquel on commence à se remettre, et que MM. Barthe et Prat auront bientôt débusqués, car ils s'y connaissent....

Que votre sort me fait pitié, preux chevaliers qui allez par monts et par vaux, porter à votre légitime souverain, Henri V, les preuves incontestables d'un dévouement, qui eût été beaucoup mieux placé en juillet 1830.

Comme ce romain qui était porteur des dépêches, où l'ordre de sa mise à mort était inscrit.... vous portez, sans vous en douter, votre condamnation avec vous. Dans quelque coin du passe-port en règle, que vous avez bien soin de faire viser à chaque relai, et par toutes les chancelleries, se trouve une lettre accusatrice, que l'ŒIL microscopique, l'ŒIL ardent de la police seule peut reconnaître.....

Je viens de découvrir, sans qu'il me soit possible de vous dire comment, ce fatal secret.

Lisez et tremblez!

Communication secrète.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Signes alphabétiques à placer sur les passe-ports qui seront délivrés aux différentes personnes susceptibles d'une surveillance plus particulière.

Signes.	Explications.
A. —	Bousingot. Pilier de café et d'estaminets
B. —	Charivariséur d'habitude.
C. —	Partisan des chouans.
D. —	Chouan.
E. —	Jacobin forcené.
F. —	Ennemi du gouvernement et de l'ordre de chose.
G. —	Ayant subi un jugement politique en cour d'assises.
H. —	Repris de simple police.
I. —	Opposition. Tiers-parti, tendance libérale.
K. —	Légitimiste peu dangereux.
L. —	Soupçonné de voyager pour cause politique.
M. —	Combattant de juin.
N. —	Journaliste.
O. —	Influent dans son arrondissement à observer.
P. —	Riche, dangereux par ses relations légitimistes.
Q. —	Pauvre et ne pouvant voyager que par intrigues répub.
R. —	Jeune homme pétulant et indiscret.
S. —	Soupçonné d'être chef de bande dans la Vendée.
T. —	Porteur de correspondances républicaines.
U. —	Porteur de correspondances légitimistes.

V. — Décoré de juillet.

X. — Décoré de la Lég.-d'Honn., et n'en portant pas le signe.

Y. — Démissionnaire de fonctions sous le gouvernement actuel.

Z. — Ayant plusieurs fois menacé d'attenter aux jours du roi.

(Historique).

Lyon.

C'est avec le sentiment de la plus vive douleur que nous parlons aujourd'hui de la lutte qui a eu lieu hier entre des prolétaires, entre des hommes que nous aimons également et qui devraient faire tous leurs efforts pour rester sans cesse unis. — On dit que samedi dernier, un rendez-vous qui devait amener, dans un lieu convenu, une cinquantaine d'hommes de chaque profession, avait été arrêté entre les ouvriers corroyeurs et les ouvriers cordonniers; ces derniers sont accusés, par toutes les autres sociétés de compagnons, d'avoir surpris le secret qui leur a permis de constituer pour leur corps, un compagnonage particulier. Quand cela serait, nous dirons franchement à leurs antagonistes qu'une haine gardée à perpétuité par eux, que des combats de chaque jour, ne répareraient pas le mal consommé; qu'ils n'ont qu'à modifier leurs propres statuts et réglemens particuliers, de telle manière, qu'ils ne ressemblent plus à ceux dont les cordonniers sont accusés de leur avoir enlevé le secret. Quant au fait, en lui-même, de l'association des cordonniers, nous considérons comme utile qu'elle existe; il serait injuste et impolitique que ces industriels fussent seuls privés des bienfaits que l'union rapporte.

— Lundi matin, à deux reprises, les corroyeurs et les cordonniers se sont rencontrés: des rixes sanglantes, honteuses pour l'humanité, ont eu lieu entr'eux. Elles ont, tout le monde le déplorera, donné lieu à l'intervention de la police, heureuse d'interposer sa brutale médiation entre les combattans. Des arrestations ont été opérées !....

Après avoir dit très franchement notre opinion, nous répéterons aux ouvriers combien tous ceux qui leur sont sincèrement attachés, seraient heureux de voir une union générale exister entr'eux. Leur propre intérêt et les sentimens de patriotisme qui les animent tous, leur en feront sentir l'indispensable nécessité et nous sommes certains qu'elle sera bientôt réalisée.

LES ENFANS D'ÉDOUARD.

de M. Casimir Delavigne.

(2^e article.)

Nous avons dit que ce drame était une mauvaise action; c'est à nous de le prouver.

Lorsque le manuscrit fut lu à la comédie française, personne ne le combattit. Les artistes à quart de part, à demi part, ou à part entière, reçurent l'ouvrage sans se permettre une seule réflexion. A eux, comédiens, qu'importait la réputation politique du sieur Casimir Delavigne? Scandale ou non, la pièce semblait devoir offrir une productive récolte, ils acceptèrent leurs rôles, se mirent à l'étude; et, soit dit en passant, le patriotisme de ces messieurs étant en général fort tiède, le jour de la répétition générale fut bientôt arrivé.

Mais des bruits malins circulèrent dans le public; on s'en alarma en haut lieu, l'on s'assembla, le manuscrit fut soumis à une investigation puissante, les allusions n'échappèrent ni aux regards de Thiers, ni à ceux de d'Argout. Leur seigneur et roi voulut également y fourrer son nez... Et, pointilleux comme des fripons qui craignent d'être démasqués et qui affichent une probité de contrebande, ils exigèrent des corrections, des changemens, des

coups, des modifications. Le sieur Delavigne lutta un peu, puis faiblit, puis se soumit en ayant l'air de faire un grand sacrifice, et garda pour son ouvrage un de ces justes-milieux qui châtrent un corps sans déguiser sa nature... Voilà son drame.

Cependant, en échange des vers mis à l'index, l'auteur supplia qu'on en laissât vivre d'autres. Entre renards on ne se mange pas; tout cela se fit de bon accord.

La première représentation eut lieu. La pièce réussit... On loua, on critiqua; les uns blâmèrent l'auteur, les autres lui brûlèrent de l'encens au nez... Quels étaient les uns, quels étaient les autres? Vous allez le savoir.

Le sieur C. Delavigne porta son manuscrit à un libraire. — Combien en voulez-vous? — Tant. — C'est trop; bonsoir... Vint le tour de Ladvocat, le plus adroit des hommes qui ont jamais publié des livres après Panckoucke. — Combien voulez-vous de votre Drame? 9000 francs. — Je vous en donne 2000 si vous obtenez un article de chaque journal légitimiste. — Soyez tranquille, j'en obtiendrai deux, quatre, autant que vous voudrez. — Marché conclu.

La *Quotidienne*, la *Gazette*, la *Mode* publièrent leurs feuilletons; le faubourg Saint-Germain déborda dans la rue Richelieu, l'ouvrage abâtardi fut prôné, acheté par tous ces champions casaniers d'une royauté cadavre, et le libraire Ladvocat publia bientôt plusieurs éditions des *Enfants d'Edouard*.

Oh! Si C. Delavigne ne recevait point de pension de la liste civile, je n'aurais pas seulement rappelé ces tristes antécédents; mais le poète flagorneur touche régulièrement ses trimestres; il y a donc de sa part ingratitude de fait à publier un plaidoyer en faveur des ennemis de celui qui le nourrit et l'héberge.

Et maintenant, quel est ce drame?... Une idée, un tableau touchant d'un peintre distingué, Paul Delaroche.

Edouard IV recommanda après sa mort, ces deux fils au duc de Glocestre son frère. Edouard était l'héritier, Glocestre régent de la couronne. Les deux jeunes frères furent enfermés dans la tour de Londres, où ils restèrent prisonniers pendant plus d'un mois, mais où Richard les fit égorger par le gouverneur du château. Quelques chroniqueurs publièrent qu'on les avait laissés mourir de faim; mais Molinet et les plus véridiques historiens disent qu'ils périrent par le poignard.

C'est là toute la pièce, sans péripétie, sans ces alternatives d'espérance et de crainte qui vont remuer les entrailles et commander l'intérêt. Cet intérêt même naît et meurt à la première scène; le dénouement est tout prévu, car on ne ment pas impunément à un fait historique aussi positif.

Mais le vers de M. Delavigne est-il au moins dramatique?... Oh! pour le coup, je n'hésite pas à répondre non. — Poli, sans enjambemens vicieux; coloré, mais de ces couleurs fades; poétique, mais de cette poésie d'images, qui ne va qu'aux sujets descriptifs ou pindariques.

Je n'ai plus envie de plaindre une mère qui s'exprime ainsi:

... Pauvre fleur, le chagrin l'a fanée;
Que de pleurs nous coûta cette triste journée,
Où le noble Edouard, de ses bras défaillans,
De ses yeux affaiblis vous cherchait, mes enfans,
Rapprochait, unissait vos deux têtes charmantes
Sous les derniers baisers de ses lèvres mourantes.

En général, la douleur ne cherche point les épithètes, elle est plus brève, moins ambitieuse. Une catastrophe dite simplement est cent fois plus dramatique que celle que colore le narrateur. Dans ce dernier cas, c'est lui qu'on entend et non le personnage.

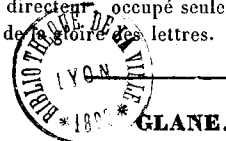
Mais un défaut plus capital encore dans l'œuvre que nous analysons est celui-ci: Glocestre veut faire poignarder Buckingham. Pour cela il s'adresse à un sacripan nommé Tyrrel, qui n'a jamais manqué son homme, et qui, pour de l'or, aurait tout tué, excepté un fils qu'il a perdu et que le public ne voit pas. Ce Tyrrel part, il accoste Buckingham, le frappe et l'effleure à peine.

Vous croyez qu'après ce coup de maladresse, il va se sauver pour fuir la colère de Glocestre? Point. Au lieu de cela, il rentre à la cour, satisfait, triomphant. Evidemment celui qui avait commandé le meurtre doit le punir... Vous êtes bien novices! Le duc lui dit: Je t'avais livré un ennemi tu l'as manqué, tu es donc un maladroit. Mais j'ai des ennemis bien autrement à redouter que Buckingham, ta main est si peu sûre que je te les

livre. Ils sont à la Tour de Londres, tu entrera chez eux, à toute heure, le matin, le soir, pendant leur sommeil, frappe... Tyrrel accepte ce nouveau gage de confiance, de bonne foi, comme un lazzaroni accepte une attaque de chaise de poste anglaise, et le drôle ne tue personne, parce qu'il avait un fils qui ressemblait un peu à un des enfans d'Edouard... C'est donc un nouveau satellite qui vient, à la lueur d'une torche, égorger les deux princes:

L'espace nous manque aujourd'hui pour pousser plus loin nos critiques. Dans un prochain article, nous appuierons notre opinion par quelques citations, et nous ferons la part des acteurs au talent desquels l'ouvrage a été confié. Disons cependant que jamais pièce, à Lyon, n'a été montée avec plus de soin et de luxe; que M. Lecomte ne néglige rien pour placer son Grand-Théâtre au dessus de tous les autres théâtres de province; et que, si la République lui doit de la reconnaissance pour les frais qu'il a faits pour elle, la *Légitimité* lui en doit beaucoup aussi pour la majesté qu'il a déployée dans le nouveau drame.

A vous, messieurs de Lyon, qui jurez encore par Henri V, d'aller remercier le directeur, occupé seulement de la prospérité de son entreprise et de la gloire des lettres.



— Si l'ordre de choses manque de *foi*, il ne manque pas de *paroles*.

— Les anciens tuaient par la cigüe, les modernes veulent tuer par le Persil.

— Un homme ayant crié: *Vive Louis-Philippe*, sur la place publique, il a été immédiatement enfermé à Bicêtre, comme fou incurable.

— Il a préféré avoir quelques millions de francs de plus à son service; que de s'appuyer sur trente-trois millions de Français.

— Il n'y a que les perroquets qui périssent par les amendes.

— L'ordre de chose est un perroquet, pour lequel l'amende de la *Tribune* pourrait bien être une amende amère.

— Les juges-bourreaux du Piémont invoquent l'assistance divine, pour rendre leurs arrêts. — Les filles publiques de Rome veillent les madones pendant leurs orgies.

— Le gouvernement fait tant d'efforts pour nous ramener à la restauration, qu'il n'est pas étonnant qu'il ait gagné une hernie.

— Le soleil de juillet nous promettait un vin généreux; nous n'avons récolté que de la poirée.

ANNONCES.

Le Sr Auguste Ovide Usez, qui était huissier au tribunal civil de Lyon, ayant cessé ses fonctions, d'après sa déclaration faite au greffe dudit tribunal, le Sr Andrieu bailleur de fonds du cautionnement, et privilégié de second ordre, prévient les personnes intéressées qu'il va poursuivre la liquidation dudit cautionnement.

Cours de Musique Vocale.

Dirigé par M. LANGE CHIARINI, d'après une nouvelle méthode perfectionnée par lui.

Le prix des cours pour six mois est de 60 fr., pour trois mois de 40 fr., pour un mois de 15 fr. Chaque auditeur paiera 3 fr. Le cours sera ouvert le 19 août prochain. — On s'inscrit chez le professeur, rue Désirée, n. 21, au 4^e.

Les leçons auront lieu de sept heures à neuf heures du soir, trois fois la semaine.

MÉTHODE

POUR S'EXERCER ET MÊME

APPRENDRE A LIRE SANS MAÎTRE.

PRIX: 1 FRANC.

A Lyon, chez J. PERRET, rue St-Dominique, n° 13.

J. A. GRANIER, Gérant.